



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5278

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Jardin des Part'âges", sise Mairie du 6ème, 33 rue Bossuet à Lyon (6ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain municipal situé rue de la Viabert/avenue Thiers à Lyon (6ème arrondissement)

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5278 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "JARDIN DES PART'AGES", SISE MAIRIE DU 6EME, 33 RUE BOSSUET A LYON (6EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN MUNICIPAL SITUE RUE DE LA VIABERT/AVENUE THIERS A LYON (6EME ARRONDISSEMENT) (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain situé entre la résidence de personnes âgées Thiers, le gymnase Bellecombe et l'école Antoine Remond. Un jardin partagé a été aménagé en 2017 par la Ville complété par des interventions de la SAHLMAS pour requalifier l'ensemble du site.

Plusieurs acteurs ont été impliqués autour de ce projet et interviennent au sein du jardin partagé : l'association La MIETE, l'école Antoine Remond, le Comité d'intérêt local, la résidence Thiers.

Après deux années de coordination du projet global, l'association La MIETE a accompagné la création d'une association d'habitants afin de reprendre l'animation et la gestion du jardin de manière autonome.

L'association Jardin des Part'âges a pour objectifs :

- Animer et gérer un jardin partagé,
- Gérer un composteur collectif ouvert aux riverains,
- Réunir les adhérents pour la recherche et la mise en valeur du patrimoine floral, fruitier et potager,
- Informer et sensibiliser la population sur la démarche environnementale et citoyenne du projet,
- Se former, apprendre et acquérir des savoirs.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association jusqu'au 31 décembre 2022 les espaces de jardin partagé correspondant à une superficie totale de 655 m<sup>2</sup>, le reste des espaces utilisés par la SALHMAS, la résidence de personnes âgées (notamment pour les livraisons, l'accès pompier ou le stationnement) et les services de la Ville de Lyon étant l'objet d'une convention de gestion.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 3 275 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, la charte des jardins partagés lyonnais ainsi qu'un plan issu du diagnostic des sols.

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association Jardin des part'âges, sise 33 rue Bossuet à Lyon (6<sup>ème</sup> arrondissement), est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON